

Rappels des risques :



Electrocution / Electrification

Pré-requis

- On protège les autres, on se protège, et on respecte les règles

Mode opératoire

Description du mode opératoire (avec dangers associés)	Mesures de prévention collectives et individuelles spécifiques
<p>Préparation de l'Opération</p> <p>1- Appliquer les consignes des espaces contrôlés : CO-AMB-002 - Gestion des interventions dans un espace renforcé</p> <p>2- Rappel des risques à l'ensemble des participants Chimique, électrisation, court-circuit, choc, asphyxie...</p>	<p>Protection Collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier disposition des outillages isolés, Vérifier le fonctionnement des installations d'éclairage, ventilation, détection incendie et H² en service (définitives ou de chantier), Prévoir un extincteur à CO² à proximité du local, Prévoir de la chaux calcide fleur pour neutraliser l'électrolyte en cas de déversement, <p>Protection Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier disponibilité des EPI (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries) Prévoir rince-œil et douchette à proximité, <p>Obligation : A charge du chargé de travaux sous tension (B2T)</p> <ul style="list-style-type: none"> De prendre connaissance du mode opératoire, D'effectuer les Demandes de Travaux Sous Tension et avoir reçu l'Autorisation ou l'Instruction de Travaux Sous Tension, De faire habiliter B1T ou B2T les électriciens pour ces travaux, <p>Interdiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est strictement interdit d'utiliser des outillages non isolés.

Obligatoire EE

**Pendant les Opérations
d'entretien des batteries
(décharge, charge, relevés,
niveaux...)**

- 1- Décharge, Charge
- 2- Relevés des densités, niveaux électrolyte, nettoyage des éléments et local batterie



Protection Collective : (à chaque séance)

Décharge et Charge :

- Balisage des zones de refoulement de la ventilation et interdire les travaux à feux nus (décharge, charge et surtout fin de charge complète pendant lequel le dégagement d'hydrogène est le plus élevé)

Relevés des densités et réfection des niveaux électrolyte :

- Consignation extinction par percussion CO² ou Azote,
- Signalisation et diffusion régulière « personnels dans locaux batteries AV ou AR »,

Protection individuelle :

- Port des EPI (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries),
- Dispositions « espace contrôlé » (CO-AMB-002),

Obligation :

- De porter les EPI,
- De respecter le mode opératoire,
- D'être en possession de l'autorisation ou instruction de Travaux Sous Tension,
- D'être habilité B1T ou B2T,

Interdiction :

- Porter des lentilles cornéennes et d'objets métalliques (bijoux, monture de lunette...),
- Limiter le nombre de personnes dans le local à 4 maxi,
- Travaux à feux nus sur cloisons local batterie et à proximité du refoulement de la ventilation,

Après l'Opération

- 1- Rangement des équipements ayant servi aux travaux,
- 2- Nettoyage du poste de travail,



Protection Collective :

- Déconsigner extinction par percussion CO² ou Azote après chaque séance,

Protection Individuelle :

- Port des EPI

Obligatoire EE

Rédacteur : F. DUBOST	Vérificateur : F. MAILLARD Visa acquis	Approbateur : Y. HUMBERT	Date : 14/12/2020 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE
---------------------------------	---	------------------------------------	---